BDO Passionnément engagé.

Tel : 33 (0) 1 69 11 85 40
Fax : 33 (0) 1 64 57 80 72
www.bdo.fr

4, allée de Londres
Zone d'Activité de Courtabœuf
91140 VILLEJUST
FRANCE

TRANSITIONS PRO GUADELOUPE

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'Administration de TRANSITIONS PRO GUADELOUPE,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Villejust,

SAS BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Représentée par Béatrice LAROCHE

BDO IDF
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France et de Bourgogne Franche-Comté
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC de Versailles et du Centre
Siège social : 7, rue du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES | RCS B 307 571 000 Versailles - Siret 307 571 000 00057 - Code APE 6920 Z
SAS au capital de 5 365 000 euros - TVA intracommunautaire FR27307571000

TRANSITIONS PRO GUADELOUPE
Immeuble Orlando - LOT n°45
39 rue Ferdinand Forest, ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2 « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
- ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,

applicables à compter du 1er janvier 2025 ; ainsi que les incidences de la première application de ces règlements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagements de Financement de Formation

Votre Association comptabilise en charges à payer des Engagements de Financement de Formation pour couvrir les formations non encore réalisées à la date de clôture de l'exercice, tels que décrit dans la note « 5.2 Notes sur le bilan Passif - Charges à payer par poste du bilan » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association, décrites dans la note « 5.2 Notes sur bilan Passif - Charges à payer par poste du bilan » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches, et plus particulièrement les modalités de détermination des taux d'annulation d'engagement utilisés.

Produits et Créances relatives aux subventions

Votre Association comptabilise en produits de formation, les contributions et les subventions de formation, déterminées sur la base des engagements arrêtés à la date de clôture, tels que décrits dans les notes « 5.1 Notes sur le bilan Actif - Créance France Compétences, Créance Transco et Subventions à recevoir » et « 5.3 Notes sur le compte de résultat - Produits de formation » de l'annexe.

Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société**Erreur ! Signet non défini.** à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villejust,

BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Représentée par Béatrice LAROCHE

Sommaire

ACTIF 2

PASSIF 3

COMPTE DE RÉSULTAT 4

ANNEXE 5

1. Activités de l'entité 5
2. Faits significatifs de l'exercice 5
   Comptabilisation du produit de subvention FSE 2024 5
3. Événements postérieurs à la clôture 5
4. Règles et méthodes comptables 6
   - 4.1 Principes généraux 6
   - 4.2 Changements comptables 6
   - 4.3 Comptabilisation des conventions de financement 6
   - 4.4 Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation 7
   - 4.5 Excédents de trésorerie 8
   - 4.6 Immobilisations et amortissements 9
   - 4.7 Créances 9
   - 4.8 Produits à recevoir 9
   - 4.9 Charges constatées d'avance 9
   - 4.10 Frais de fonctionnement 9
5. Détail des comptes 10
   - 5.1 Notes sur le bilan actif 10
   - 5.2 Notes sur le bilan passif 11
   - 5.3 Notes sur le compte de résultat 12
   - 5.4 Suivi de l'effectif annuel 12
   - 5.5 Indemnités de fin de carrière 12
   - 5.6 Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes 12
6. Éléments hors bilan 12
7. États financiers par dispositif 13
   - 7.1 PTP 13
   - 7.2 FIPU 17
   - 7.3 TRANSCO 21
   - 7.4 CIF 25

BILAN
PASSIF

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Report à nouveau	706 635	581 826
Résultat de l'exercice	(357 112)	124 809
Total I	**349 523**	**706 635**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	-	-
Total II	**-**	**-**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	1 430	-
Total III	**1 430**	**-**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	-	-
DETTES D'EXPLOITATION		
Dette à reverser - Transco	8 894	132 292
Dette envers France Compétences	173	479 743
Charges à payer pour engagements de financement de formation	4 059 632	2 701 827
Dettes fournisseurs	46 199	49 092
Dettes fiscales et sociales	20 809	39 358
Autres dettes	6 689	-
Produits constatés d'avance	-	-
Total IV	**4 142 395**	**3 402 313**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	4 493 349	4 108 948

ANNEXE

1. Activités de l'entité

Depuis 2020, les associations TRANSITIONS PRO correspondent à la nouvelle appellation des FONGECIF (Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation). En charge du financement de la transition professionnelle des salariés, les associations TRANSITIONS PRO sont coordonnées par l'association paritaire nationale CERTIF PRO, en lien avec l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux.

Régionalisés sur l'ensemble du territoire français, les organismes paritaires que sont les associations TRANSITIONS PRO ont pour objet, notamment, d'assurer :

- La gestion des projets de transition professionnelle des salariés,
- L'analyse des besoins en emplois et en compétences sur le territoire permettant l'élaboration et la mise en œuvre des parcours professionnels,
- La mise en place d'actions d'information sur la certification relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles et l'organisation des sessions de validation de cette certification.

L'association gère une enveloppe annuelle de financement comprise entre 2 M€ et 3 M€.

Les dispositifs financés par l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE sont les suivants :

- PTP (projet de transition professionnelle),
- TCOI (transitions collectives ou TRANSCO),
- FIPU (prévention de l'usure professionnelle),
- VAE (validation des acquis de l'expérience).

L'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE est aussi en charge :

- D'organiser les jurys du socle de connaissances et de compétences professionnelles, d'instruire les dossiers relatifs au certificat CléA et de délivrer (ou non) la certification visée,
- D'examiner et de vérifier le caractère réel et sérieux du projet de reconversion professionnelle dans le cadre du dispositif Démissionnaire.

2. Faits significatifs de l'exercice

Comptabilisation du produit de subvention FSE 2024

Conformément au règlement n° 2018-06 de l'ANC, le produit de subvention FSE au titre du millésime 2024 n'avait pas été comptabilisé dans les comptes 2024 en raison de l'absence de convention signée lors de l'arrêté des comptes.

Le produit de subvention a été reconnu sur l'exercice 2025 à la suite de la signature de la convention en juin 2025. Il représente 1 124 K€, montant auquel s'ajoutent 124 K€ de frais de gestion.

3. Événements postérieurs à la clôture

La signature de la convention FSE au titre de 2025 est attendue pour 2026.

La Convention d'Objectifs et de Moyens à signer avec l'Etat au titre de 2026 est en cours de discussion avec la DEETS de Guadeloupe.

En revanche, les engagements nets d'annulations théoriques pris au titre de cette même convention pour un montant de 1 253 K€ ont été comptabilisés en charges sur l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le produit de subvention FSE non reconnu à la clôture 2025 s'élève par conséquent à 1 253 K€ auquel s'ajoutent 186 K€ de frais de gestion.

Le critère d'engagement des actions de formation est une condition suspensive à l'attribution de la subvention. Cette condition suspensive est levée lors de la constatation par le financeur de l'engagement par l'association des actions de formation selon les modalités prévues dans la convention de financement.

Les appels à projets sont comptabilisés à l'actif du bilan de la manière suivante :

- Montant notifié par le financeur dans la limite des engagements déclarés par les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) après application d'un taux d'annulation probable,
- Retrait du montant des acomptes déjà reçus.

Une dépréciation du produit à recevoir de la subvention peut être constituée pour tenir compte des annulations éventuelles sur la quote-part de subvention concernée.

Fonds dédiés

D'après l'article 132-1 du règlement des associations n° 2018-06 du 5 décembre 2018, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif "Fonds dédiés" avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "Reports en fonds dédiés".

Les sommes inscrites correspondent à la part non consommée d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution ou à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice dans le cas d'une convention pluriannuelle.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont rapportées en produits au compte de résultat à mesure que le projet défini se réalise au cours des exercices suivants.

Lorsque les ressources n'ont plus lieu d'être utilisées, pour un projet clos par exemple, le solde des fonds dédiés peut être transféré à un autre projet avec l'accord du tiers financeur et une information est mentionnée dans l'annexe des comptes.

Au 31 décembre 2025, aucune convention n'a fait l'objet de fonds dédiés.

4.4 Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation

Les charges de formation sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les engagements de formation sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions.
- Les actions de formation engagées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en charges à payer. Afin de tenir compte du doute subsistant sur leur niveau de réalisation, ces engagements sont diminués d'un taux d'annulation probable calculé sur une moyenne historique par dispositif.

Règle des fonds propres ne pouvant excéder 15% des produits de formation :

Evaluation des excédents financiers au 31/12/2025	PTP
Fonds propres de la section PTP au 31/12/2025	**364 219**
Produits de formation 2025	2 906 817
15% des produits de formation	**436 023**
Montant des réserves excédentaires	**Néant**

Aucun excédent au titre des disponibilités excédentaires n'est à reverser au 31 décembre 2025.

4.6 Immobilisations et amortissements

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire basé sur la durée d'utilisation probable du bien.

Les durées utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles 1 à 5 ans,
- Agencements et installations 10 à 20 ans,
- Matériels de bureau et informatiques 5 à 10 ans,
- Mobilier de bureau 5 ans.

4.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.8 Produits à recevoir

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions conclues entre les organismes financeurs et les commissions paritaires interprofessionnelles régionales sont rapportées en produits en fonction des caractéristiques spécifiques à chaque convention de financement.

4.9 Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

4.10 Frais de fonctionnement

Principe

Une section comptable distincte est utilisée pour valoriser les dépenses communes à toutes les sections. À la date de clôture de chaque exercice, les charges issues de cette section "Fonctionnement" sont réparties entre les autres sections selon des clés de répartition.

Les frais de fonctionnement sont encadrés par la convention d'objectifs et de moyens (COM) signée entre l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE et la DEETS pour trois ans (2023 à 2025). Un avenant a été signé le 18 décembre 2025.

Le niveau des frais de gestion est plafonné au montant de 223 199 €uros, soit un taux accordé de 13,96 % de la dotation annuelle attribuée par FRANCE COMPÉTENCES sur l'exercice 2025.

Créance TRANSCO

Une nouvelle convention a été signée au titre de l'exercice 2025.

En raison d'annulations d'engagements sur la convention 2021-2022 et de la faible utilisation des conventions 2023 et 2024, la créance TRANSCO avait été ajustée au 31 décembre 2024 en fonction des engagements arrêtés à la clôture 2024. L'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE a procédé au reversement des créances au titre des conventions 2020-2022 et 2023 pour un total de 106 350 €uros.

Subventions à recevoir

Il s'agit des subventions à recevoir sur les conventions comme suit :

- 1 403 345 €uros au titre de la convention FSE 2023. La convention s'est clôturée au 31 décembre 2025. Un bilan intermédiaire a été déposé en mars 2025 et un contrôle de service fait a été réalisé en octobre 2025. Le bilan final est attendu pour juin 2026.
- 836 096 €uros au titre de la convention FSE 2024. La convention sera clôtiurée au 31 décembre 2024. Un bilan intermédiaire a été déposé en septembre 2025 et un contrôle de service fait a été réalisé en décembre 2025. Le bilan final sera réalisé en 2027.
- 75 933 €uros sur la convention avec le Conseil Régional. La subvention a été dépréciée en intégralité au 31 décembre 2025.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5.2 Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Le bilan présente un report à nouveau avant affectation du résultat 2025 créditeur de 706 635 €uros.

La répartition par dispositif est indiquée dans les états financiers par dispositif.

Charges à payer par poste du bilan

La répartition des engagements restant à financer et des charges à payer par dispositif est indiquée dans les états financiers par dispositif.

- *Taux d'annulation*

Le taux d'annulation moyen observé sur les engagements des anciens dispositifs CIF (millésimes 2014 à 2018) était de 15 %.

Le taux d'annulation moyen observé sur les engagements du dispositif CPF pour les millésimes 2020 à 2022 s'élève à 15 %. Le taux d'annulation de 15 % a, par conséquent, été conservé pour la détermination des annulations théoriques sur les engagements de formation du millésime 2025.

7. États financiers par dispositif

7.1 PTP

Bilan actif

ACTIF	31/12/2025 Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 586	4 288	298	876
Immobilisations corporelles	83 960	70 658	13 302	15 415
Immobilisations financières	3 057	-	3 057	2 850
Total I	**91 602**	**74 946**	**16 656**	**19 141**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	1 218 281	-	1 218 281	869 859
Subventions à recevoir	2 315 434	75 993	2 239 441	2 201 674
Autres créances	31 594	21 899	9 696	12 857
Charges constatées d'avance	128	-	128	5 142
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	789 740	-	789 740	625 545
Total II	**4 355 177**	**97 891**	**4 257 285**	**3 715 078**
TOTAL ACTIF (I+II)	4 446 779	172 837	4 273 942	3 734 219

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Variation	%
Concours de France Compétences	1 598 282	1 584 593	13 689	1%
Contribution Transco	-	-	-	N/A
Subventions de formation	1 308 535	998 361	310 174	31%
¤ Fonds Social Européen (FSE)	*1 308 535*	-	*1 308 535*	*N/A*
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Total I : Produits de formation	**2 906 817**	**2 582 954**	**323 863**	**13%**
Charges de formation	3 475 495	2 193 961	1 281 534	58%
Reversement France Compétences	-	-	-	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	(476 843)	-	(476 843)	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	83 543	15 778	67 766	429%
Total II : Charges d'activité	**3 082 195**	**2 209 739**	**872 456**	**39%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**(175 378)**	**373 215**	**(548 593)**	**-147%**
Subvention de fonctionnement	173 150	157 258	15 892	10%
Reprise de provisions pour risques et charges	-	-	-	N/A
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits	776	10	766	7783%
Total IV : Produits de fonctionnement	**173 926**	**157 268**	**16 658**	**11%**
Autres achats et charges externes	140 940	108 013	32 927	30%
Impôts, taxes et versements assimilés	708	1 196	(488)	-41%
Salaires	157 727	203 751	(46 024)	-23%
Cotisations sociales	46 758	67 674	(20 916)	-31%
Report en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	6 064	5 723	341	6%
Autres charges	752	184	568	308%
Total V : Charges de fonctionnement	**352 949**	**386 542**	**(33 592)**	**-9%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**(179 023)**	**(229 274)**	**50 251**	**-22%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**(354 401)**	**143 941**	**(498 342)**	**-346%**
Produits financiers	15 372		15 372	N/A
Autres intérêts et produits assimilés	*15 372*	-	*15 372*	*N/A*
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**15 372**		**15 372**	**N/A**
Produits exceptionnels	-		-	N/A
Charges exceptionnelles	-		-	N/A
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-		-	**N/A**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**(339 029)**	**143 941**	**(482 971)**	**-336%**

7.2 FIPU

Bilan actif

ACTIF	31/12/2025 Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2024 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	19
Immobilisations corporelles	-	-	-	339
Immobilisations financières	-		-	63
Total I	-	-	-	421
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	-		-	-
Créance Transco	-		-	-
Subventions à recevoir	-		-	-
Autres créances	-		-	148
Charges constatées d'avance	-		-	113
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	-		-	13 897
Total II	-	-	-	14 158
TOTAL ACTIF (I+II)	-	-	-	14 579

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Variation	%
Concours de France Compétences	2 837	18 297	(15 460)	-84%
Contribution Transco	-	-	-	N/A
Subventions de formation	-	-	-	N/A
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Total I : Produits de formation	**2 837**	**18 297**	**(15 460)**	**-84%**
Charges de formation	3 067	18 068	(15 001)	-83%
Reversement France Compétences	-	-	-	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	-	-	-	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	-	-	-	N/A
Total II : Charges d'activité	**3 067**	**18 068**	**(15 001)**	**-83%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**(230)**	**229**	**(459)**	**-200%**
Subvention de fonctionnement	634	108	526	489%
Reprise de provisions pour risques et charges	-	-	-	N/A
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits	-	-	-	N/A
Total IV : Produits de fonctionnement	**634**	**108**	**526**	**488%**
Autres achats et charges externes	-	2 374	(2 374)	-100%
Impôts, taxes et versements assimilés	-	26	(26)	-100%
Salaires	-	4 478	(4 478)	-100%
Charges sociales	-	1 487	(1 487)	-100%
Report en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	-	126	(126)	-100%
Autres charges	-	4	(4)	-100%
Total V : Charges de fonctionnement	**-**	**8 495**	**(8 495)**	**-100%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**634**	**(8 388)**	**9 022**	**-108%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**404**	**(8 159)**	**8 563**	**-105%**
Produits financiers	-	-	-	N/A
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-	*N/A*
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**-**	**-**	**-**	**N/A**
Produits exceptionnels	-	-	-	N/A
Charges exceptionnelles	-	-	-	N/A
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**-**	**-**	**N/A**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**404**	**(8 159)**	**8 563**	**-105%**

7.3 TRANSCO

Bilan actif

ACTIF	31/12/2025 Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2024 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	96	89	6	19
Immobilisations corporelles	1 749	1 472	277	339
Immobilisations financières	64	-	64	63
Total I	**1 908**	**1 561**	**347**	**421**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	-	-	-	-
Créance Transco	-	-	-	-
Subventions à recevoir	-	-	-	-
Autres créances	202	-	202	148
Charges constatées d'avance	3		3	113
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	49 556	-	49 556	172 518
Total II	**49 761**	**-**	**49 761**	**172 779**
TOTAL ACTIF (I+II)	51 669	1 561	50 108	173 200

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Variation	%
Concours de France Compétences	-	-	-	N/A
Contribution Transco	29 634	48 836	(19 202)	-39%
Subventions de formation	-	-	-	N/A
Reprises de provisions	-	-	-	N/A
Total I : Produits de formation	**29 634**	**48 836**	**(19 202)**	**-39%**
Charges de formation	36 317	48 136	(11 819)	-25%
Reversement France Compétences	-	-	-	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	-	-	-	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	-	-	-	N/A
Total II : Charges d'activité	**36 317**	**48 136**	**(11 819)**	**-25%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**(6 683)**	**700**	**(7 383)**	**-1055%**
Subvention de fonctionnement	2 230	14 342	(12 112)	-84%
Reprises de provision pour risques et charges	-	-	-	N/A
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits	16	0	16	7372%
Total IV : Produits de fonctionnement	**2 246**	**14 342**	**(12 096)**	**-84%**
Autres achats et charges externes	2 936	2 374	562	24%
Impôts, taxes et versements assimilés	15	26	(12)	-44%
Salaires	3 286	4 478	(1 192)	-27%
Cotisations sociales	974	1 487	(513)	-34%
Report en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	126	126	1	0%
Autres charges	16	4	12	287%
Total V : Charges de fonctionnement	**7 353**	**8 495**	**(1 142)**	**-13%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**(5 107)**	**5 846**	**(10 953)**	**-187%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**(11 790)**	**6 546**	**(18 336)**	**-280%**
Produits financiers	320	-	320	N/A
Autres intérêts et produits assimilés	320	-	320	N/A
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**320**	**-**	**320**	**N/A**
Produits exceptionnels	-	-	(297)	-100%
Charges exceptionnelles	-	-	(2 884)	-100%
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**-**	**-**	**N/A**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**(11 470)**	**6 546**	**(18 016)**	**-275%**

7.4 CIF

Bilan actif

ACTIF	31/12/2025 Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2024 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	96	89	6	48
Immobilisations corporelles	1 749	1 472	277	847
Immobilisations financières	64		64	157
Total I	**1 908**	**1 561**	**347**	**1 052**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	-	-	-	-
Créance Transco	-	-	-	-
Subventions à recevoir	-	-	-	-
Autres créances	202	-	202	370
Charges constatées d'avance	3	-	3	283
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	176 329	-	176 329	185 247
Total II	**176 534**	**-**	**176 534**	**185 900**
TOTAL ACTIF (I+II)	**178 442**	**1 561**	**176 881**	**186 951**

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Variation	%
Concours de France Compétences	-	-	-	N/A
Contribution Transco	-	-	-	N/A
Subventions de formation	-	-	-	N/A
Reprises de provisions	-	-	-	N/A
Total I : Produits de formation	**-**	**-**	**-**	**N/A**
Charges de formation	-	(3 449)	3 449	-100%
Reversement France Compétences	-	-	-	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	-	-	-	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	-	-	-	N/A
Total II : Charges d'activité	**-**	**(3 449)**	**3 449**	**-100%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**-**	**3 449**	**(3 449)**	**-100%**
Subvention de fonctionnement	-	269	(269)	-100%
Reprises de provision pour risques et charges	-	-	-	N/A
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits	16	1	16	2889%
Total IV : Produits de fonctionnement	**16**	**270**	**(254)**	**-94%**
Autres achats et charges externes	2 936	5 935	(2 999)	-51%
Impôts, taxes et versements assimilés	15	66	(51)	-78%
Salaires	3 286	11 195	(7 909)	-71%
Cotisations sociales	974	3 718	(2 744)	-74%
Report en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	126	314	(188)	-60%
Autres charges	16	10	6	55%
Total V : Charges de fonctionnement	**7 353**	**21 239**	**(13 885)**	**-65%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**(7 337)**	**(20 969)**	**13 632**	**-65%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**(7 337)**	**(17 520)**	**10 183**	**-58%**
Produits financiers	-			
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**-**	**-**	**-**	**N/A**
Produits exceptionnels	320	-	320	N/A
Autres intérêts et produits assimilés	320	-	320	N/A
Charges exceptionnelles	-	-	-	N/A
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**320**	**-**	**320**	**N/A**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**(7 017)**	**(17 520)**	**10 503**	**-60%**